



L'écho des associations n°70 Février 2017



CENTRE DE RESSOURCE ET
D'INFORMATION POUR LES BÉNÉVOLES

Sommaire

- ▶ [Le mot des administrateurs](#)
- ▶ [Les rendez-vous et le soutien à la vie associative par la MDAS](#)
- ▶ [Actualités](#)
- ▶ [Appels à projets, prix, concours, etc.](#)
- ▶ [Les petites annonces associatives](#)

Le mot des administrateurs

Si seul, nous allons plus vite, ensemble, nous allons plus loin. La maison des associations est le lieu de rencontres de tous les acteurs et bénévoles associatifs strasbourgeois. Sa mission est d'accompagner et soutenir les porteurs de projets mais aussi la coopération, la mutualisation, la co-construction entre associations. Ces synergies, ces dynamiques sont une richesse et un atout pour notre territoire.

Alors que notre société est fragilisée par l'individualisme et l'exclusion, les associations ont, plus que jamais, un rôle à jouer. Fortes de leurs valeurs, de l'engagement citoyen et des thématiques qu'elles défendent au quotidien, elles sont les fers de lance du faire ensemble.

L'engagement des citoyen.ne.s dans le monde associatif est à valoriser et à encourager. Dans un contexte de crispation générale, le dialogue, l'ouverture d'esprit, la soif de connaissance, la volonté d'agir pour un intérêt collectif sont des trésors à préserver et à chérir.

Ce sens collectif sera la clé pour faire éclore des projets et contribuer au bien commun.

[Retour au sommaire](#) ▲

Les rendez-vous et le soutien à la vie associative par la MDAS

>> Mardi 28 février de 18h15 à 20h15 – Soirée d'information collective

La Maison Des Associations de Strasbourg (MDAS) vous invite à une soirée d'information collective :

**« Mobilité transfrontalière, européenne et internationale !
Une opportunité pour les associations locales et les jeunes
Strasbourgeois ! »**

Intervenant : **Brigitte Ludmann**, Réseau Express Jeunes
Entrée libre et gratuite.

Pré-inscription auprès de Fabienne Orban : conseils@mdas.org / 03 88

25 19 39.

Lieu : Maison des associations, 1a place des orphelins – 67000
Strasbourg

Pour consulter le programme complet de nos soirées d'information :



Bourse au bénévolat : Publiez et consultez gratuitement des offres de bénévolat en ligne !

Vous souhaitez **donner de votre temps** à une association, mais ne savez pas où vous adresser ? Votre association a des difficultés à **mobiliser des bénévoles**, ponctuellement ou sur la durée ?

Connectez-vous sans plus tarder sur notre « Bourse au bénévolat » :

http://www.mdas.org/bourse_benevolat.php !

Simple d'utilisation et fonctionnant sur le principe de la publication d'annonces en ligne, la « Bourse au bénévolat » offre la possibilité : **aux associations strasbourgeoises** : de diffuser leurs offres de recherche de bénévoles

aux particuliers : de trouver une mission de bénévolat qui répond à leurs attentes.

Ce service est gratuit pour les particuliers et les associations membres de la MDAS (à jour de cotisation). Si vous n'êtes pas membres, vous pouvez bien sûr le devenir !

Pour en savoir plus : communication@mdas.org.

CPCA – SARA Alsace Mouvement associatif : formation des bénévoles

La CPCA – SARA Alsace Le Mouvement associatif organise tout au long de l'année des formations à destination des dirigeants associatifs, en partenariat avec la Maison Des Associations de Strasbourg (MDAS). Entre **février et mars 2017**, **7 formations** sont organisées dans ce cadre : **financer son association et ses actions** (26/01, 02/02 et 09/02), **quelle communication pour votre association ?** (07/02, 14/02 et 21/02), **comment tenir votre comptabilité – niveau 1** (27/02, 08/03 et 15/03), **fiscalité des associations** (03/03 et 10/03), **organiser des manifestations associatives en respectant la réglementation** (16/03 et 23/03), **outils de communication gratuits sur internet – niveau 2** (23/03 et 30/03) et **responsabilité des dirigeants associatifs** (27/03 et 03/04).

Lieu : Maison des associations (1a place des Orphelins – 67000
Strasbourg)

Inscrivez-vous vite directement sur le site : <http://www.reseau-sara.org/index.php/formations> !

Annnonce exceptionnelle

Avis aux associations : participation à un projet numérique avec des jeunes de 11 à 14 ans

Dans le cadre du montage d'un projet éducatif avec des jeunes de 11 à 14 ans, l'association CoderDojo est à la recherche d'une association locale ayant besoin de créer son site internet.

Ce projet donnera l'opportunité aux jeunes programmeurs en herbe d'approfondir leurs connaissances en développement, tout en permettant à l'association retenue d'obtenir la création gratuite et bénévole de son site. Sont particulièrement visées les associations dont l'activité est susceptible d'intéresser les jeunes (travail avec les enfants, avec les animaux, missions sociales / écologiques / humanitaires, ...).

Les jeunes seront encadrés par des bénévoles mais resteront les

interlocuteurs privilégiés de l'association retenue.

>> Pour en savoir plus : hello@coderdojo.alsace

[Retour au sommaire](#) ▲

Actualités

Actualités juridiques et pratiques

• Associations employeurs : du CICE au CITS

Les associations sans but lucratif, non soumises à l'impôt sur les sociétés, comptant dans leur effectif du **personnel salarié**, ne peuvent pas prétendre au bénéfice du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi CICE. C'est pourquoi elles vont pouvoir bénéficier du **crédit d'impôt de taxe sur les salaires**.

A partir du 1er janvier 2017, il est institué un **crédit d'impôt de taxe sur les salaires, le CITS** au bénéfice des **associations**, des **fondations reconnues d'utilité publique**, des **centres de lutte contre le cancer**, des **syndicats professionnels** et des **organismes de complémentaire santé** régis par le Code de la mutualité. Parce qu'elles ne peuvent pas prétendre au CICE, l'objectif est de leur accorder un avantage similaire, comme c'est déjà le cas pour les associations fiscalisées (soumises aux impôts commerciaux) qui se livrent à une activité lucrative et qui, de ce fait, sont éligibles au CICE.

Le mode de calcul du CITS est le suivant :

- sa base de calcul est constituée par les rémunérations versées aux salariés de l'association à compter du 1er janvier 2017, régulièrement déclarées aux organismes sociaux, effectivement soumises à la taxe sur les salaires, ne dépassant pas 2,5 fois le SMIC, soit 3 665 euros ;
- son **taux** est fixé à 4% du montant de ces rémunérations éligibles, selon l'amendement II-CF245 adopté le 4 novembre 2016 ;
- le **produit obtenu** est diminué du montant de l'abattement de taxe sur les salaires défini à l'article 1679 A : concrètement, ce **CITS ne bénéficiera qu'aux associations dont le montant de la taxe sur les salaires excède 20 304 € en 2017** (20.283 euros en 2016).

Ce crédit d'impôt s'impute sur le montant de la taxe sur les salaires due par l'association (après décote et abattement). En cas d'excédent, l'association se retrouve titulaire d'une créance d'égal montant imputable sur la taxe sur les salaires due au titre des 3 années suivantes (à défaut d'imputation possible, cette créance sera remboursée au terme de ces 3 ans).

- > Textes de référence :
- [Loi du 29 décembre 2016 de finances pour 2017 : article 88](#)
- [Amendement II-CF245 adopté le 4 novembre 2016](#)

• Membre prestataire

Il est possible de **confier la réalisation d'une prestation de service à un bénévole**, auto-entrepreneur, sous réserve que les statuts ou le règlement intérieur n'interdisent pas le recours à des membres de l'association comme prestataires. Celui-ci peut faire partie du CA. Mais attention, sur le plan juridique, certains contrats qui lient des auto-entrepreneurs à des associations sont aujourd'hui requalifiés en contrats de travail dès que le juge estime que les conditions substantielles du contrat de travail sont réunies (lien de subordination entre l'association et le prestataire, par exemple lorsque la première est son client unique).

[L'instruction fiscale n° 208 du 18 décembre 2006](#) prévoit que : « la participation des salariés au conseil d'administration, ou à l'organe collégial qui en tient lieu, ne confère pas en principe à ces derniers la qualité de dirigeant de droit ou de fait, dès lors qu'ils ne représentent pas plus d'un quart des membres du conseil d'administration ». Cette instruction indique également que les salariés ne doivent pas siéger au bureau mais ne dit rien sur les prestataires de l'association.

Cependant, **il faut être prudent lors des décisions et votes liés à ces prestations pour éviter le conflit d'intérêts conduisant à une gestion intéressée**. Faute de gestion désintéressée, l'association ne peut être d'intérêt général et ne bénéficie plus

d'exonération fiscale. Elle devient ainsi **soumise aux mêmes impôts qu'une entreprise**.

> Source : Le Filhebdo 1901 N°613 – 16/01/2017, Lettre d'information d'Associations mode d'emploi – www.ame1901.fr

Jurisprudence et action en justice des associations

Pour l'année 2016, la jurisprudence a apporté d'importants éclairages sur l'action en justice des associations avec, notamment, une appréciation de leur intérêt à agir – en considération de leur activité associative.

L'association peut agir en justice pour défendre les intérêts en lien avec son objet statutaire, voire pour défendre ses propres intérêts en qualité de victime.

L'examen des statuts s'avère être déterminant dans l'appréciation de l'intérêt à agir de l'association : tenir compte non seulement de l'objet associatif, mais également des indications fournies par les autres stipulations contenues dans les statuts (comme par exemple, le nom de l'association, les conditions d'adhésion etc...) et ce en l'absence de précisions sur le champ d'intervention de l'association. L'examen des statuts est également déterminant quant à l'organe ayant le pouvoir de représenter l'association en justice : est déclarée recevable l'action intentée par le président d'une association dont les statuts prévoient que son président a « qualité pour agir en justice au nom de l'association » ou que l'action en justice est engagée par un délégataire du président, lorsque l'ordre des délégataires établi dans le règlement intérieur auquel renvoient les statuts est respecté.

2016 a été riche en décisions de justice rendues par différents tribunaux et cours relativement aux activités associatives et aux champs et modalités d'intervention dans l'action en justice, l'intérêt à agir, la représentation de l'association ou encore les activités dans le domaine concurrentiel, qui feront référence pour l'avenir.

> Pour lire l'article complet : Première partie du panorama d'actualité jurisprudentielle, jurisassociations N°551, 15/01/2017, pp.35-38, juris Editions Dalloz, www.juriseditions.fr

Actualités

L'« autre » campagne : les collectifs ALERTE et CAU lancent une « autre campagne » !

"Les chômeurs ne veulent pas travailler", "les pauvres sont des fraudeurs", « les étrangers volent le travail des Français », « La protection sociale coûte trop cher et ne sert à rien » : pour déconstruire ces idées reçues qui vont irriguer la campagne présidentielle, les 51 associations de solidarité réunies au sein du Collectif ALERTE (animé par l'Uniopss) et du Collectif des Associations Unies se mobilisent pour lancer une « autre campagne » qui débutera fin janvier sur les réseaux sociaux.

L'objectif : opposer les idées reçues, les stéréotypes à ce qui se passe « dans la vraie vie », sur le terrain, en particulier pour les 8,8 millions de Français qui vivent sous le seuil de pauvreté.

Pas moins de 51 associations de lutte contre la pauvreté et le mal-logement se sont unifiées, mercredi 4 janvier à Paris, pour interpeller ensemble les candidats à la présidentielle et lancer leur « autre campagne ». Parmi elles : ATD Quart Monde, le Secours catholique, Aurore, la Fondation Abbé Pierre, les banques alimentaires, France Terre d'asile, Médecins du monde, le Centre d'action sociale protestant et l'Armée du salut.

> Sources :

- Le Filhebdo 1901 N°611 – 03/01/2017, Lettre d'information d'Associations mode d'emploi – www.ame1901.fr
- lemonde.fr – 04/01/2017

Brève : l'aide à l'embauche dans les PME prolongée jusqu'au 30 juin 2017

Le décret du 25 janvier 2016 définissait les modalités de mise en œuvre de l'aide à l'embauche des petites et moyennes entreprises (PME), à savoir celles de moins de 205 salariés. D'un montant maximum de 500 € par trimestre et par salarié, l'aide était versée pour toute embauche d'un salarié en contrat à durée indéterminée (CDI) ou en contrat à durée déterminée (CDD) d'au moins six mois et dont la rémunération n'excède pas 1,3 Smic. Alors qu'elle devait prendre fin au 31 décembre 2016, un décret du 28 décembre prolonge cette aide aux mêmes conditions jusqu'au 30 juin

2017. Cette aide s'applique aussi aux associations.

> Sources :

- Jurisassociations **N°551 – 15/01/2017**, pp.35-38, juris Editions Dalloz, www.juriseditions.fr
- La quotidienne – Editions Francis Lefèbvre, 06/01/201

• La place du numérique dans le projet associatif

Le programme Solidatech (porté par Les Ateliers du Bocage), et l'association « [Recherches & Solidarités](#) » se sont associés pour mener une étude sur la place du numérique dans le projet associatif. Le double regard de l'association Recherches & Solidarités, spécialisée dans les études sur le secteur associatif, et du programme Solidatech au contact quotidien des 18 500 associations pour les accompagner dans leur transition numérique, permet à l'étude d'être au plus près des préoccupations et des contraintes des acteurs associatifs.

Ce baromètre inédit offre une photographie de l'évolution des usages entre 2013 et 2016, des effets du numérique au sein des associations et des principaux leviers d'action.

Le travail d'enquête s'est déroulé en 2016 auprès de **1 601 responsables associatifs, 6 667 bénévoles, ainsi que 1 084 associations bénéficiaires de Solidatech**, appelées associations « connectées » pour avoir déjà fait un pas vers le numérique.

> **Découvrez les résultats de l'étude en téléchargeant sa synthèse, le diaporama de l'étude et le rapport complet au format pdf.**

> Sources :

- Café Crème – la Lettre d'Information **N°47 – janvier 2017**, Agence pour la Gestion, la Liaison et le Conseil aux Associations (AGLCA)
- Solidatech : <https://www.solidatech.fr/explorer/etude-la-place-du-numerique-dans-le-projet-associatif-en-2016>

• Solutions d'associations

o Pour demain, le monde associatif a des idées

À l'approche des échéances électorales, [la Fonda](#) et [le Mouvement associatif](#) dévoileront, début mars 2017, le site internet www.solutionsdassociations.org, qui regroupera les analyses, retours d'expérience et solutions d'associations de tous horizons face aux grands défis à relever à l'horizon du prochain quinquennat. En parallèle sortira, au sein de la revue [We Demain](#) n°17, un dossier spécial sur des initiatives porteuses déployées au sein du monde associatif.

La campagne « Solutions d'associations » vise à mettre en lumière le savoir-faire associatif et le rôle majeur joué par les associations dans la réponse aux enjeux qui traversent notre société. Elle sera lancée mardi 7 mars au matin, aux Grands Voisins à Paris.

o Associations, partagez vos idées et solutions pour le monde de demain

Une quarantaine d'associations a déjà rejoint la dynamique. Si vous souhaitez à votre tour prendre part à cette campagne, **l'appel à contribution reste ouvert**. N'hésitez pas à transmettre votre expertise et votre expérience.

> Pour en savoir plus : <http://fonda.asso.fr/Pour-demain-le-monde-associatif-a.html>

> Source : La Fonda 2017, newsletter, 19/01/2017

Actualités de fonds

... pour vous permettre d'assurer la gestion et le fonctionnement de votre association de manière éclairée !

• Gouvernance et directeur associatif : un curseur à ajuster

Le directeur de l'association est le garant, en pratique, du bon fonctionnement des activités de l'association, car il constitue le rouage entre les membres d'une gouvernance bénévoles et les salariés.

Au sein d'une association, seule une disposition statutaire expresse peut permettre une délégation de pouvoir. Par exemple, si les statuts ne prévoient pas expressément la personne compétente en matière de licenciement, ce pouvoir reviendra par défaut au président.

Le contrat de travail consacrera l'autonomie que les organes de gouvernance souhaiteront accorder au directeur avec un descriptif des fonctions qui lui seront confiées. L'objet de la délégation de pouvoirs doit permettre à la fois de clarifier la

répartition des pouvoirs au sein d'une structure et d'opérer un transfert de la responsabilité pénale correspondant aux missions déléguées, cette responsabilité étant, à défaut, dévolue au président de l'association.

La cohésion de la gouvernance d'une association et sa force ressortent de la rédaction de ses statuts, dont la mise en œuvre doit conduire à la recherche d'un juste équilibre dans la délégation consentie au directeur.

> [Pour lire le dossier complet](#) : Une nouvelle génération d'entrepreneurs, jurissociations N° 550, 15/12/2016, pp. 32-35, juris Editions Dalloz, www.juriseditions.fr

[Retour au sommaire](#) ▲

Appels à projets, prix, concours, etc.

Appel à projets « Allez les filles ! » – Fondation de France

La Fondation de France soutient des projets ayant pour objectif de favoriser la pratique sportive régulière des jeunes filles de 12 à 25 ans qui en sont les plus éloignées, notamment dans les quartiers populaires ou les zones rurales isolées.

>> **Date de clôture de l'appel à projets : 1er février 2017**

>> Pour en savoir plus : <http://www.fondationdefrance.org/article/allez-les-filles>

Appel à projets « Ressources des terroirs africains au service des agricultures familiales » – Fondation SEED

Cet appel à projets a pour objectifs de valoriser les ressources locales des terroirs africains (pratiques agricoles, savoir-faire, produits agricoles locaux, etc.) et d'optimiser leur mode de gestion afin de soutenir leur rôle dans le développement de l'agriculture familiale en Afrique.

>> **Date de clôture de l'appel à projets : 6 février 2017**

>> Pour télécharger la présentation de l'appel à projets, [cliquez ICI](#)

>> Pour remplir le formulaire d'éligibilité en ligne, [cliquez ICI](#)

>> Pour en savoir plus : http://seed-foundation.org/page.php?id_page=123

Appel à projets « La mobilité pour favoriser l'accès à l'éducation et à la culture » – Fondation PSA

La Fondation PSA lance un appel à projets sur le thème de la mobilité pour favoriser l'accès à l'éducation et à la culture.

>> **Date de clôture de l'appel à projets : 6 février 2017**

>> Pour en savoir plus et déposer un dossier : <http://www.fondation-psa-peugeot-citroen.org/fr/education-et-culture-depot-de-projets/>

Appel à projets « C'est mon patrimoine ! » – Commissariat Général à l'Égalité des Territoires et Ministère de la Culture

Le CGET et le ministère de la Culture lancent la 13e édition du dispositif « Les Portes du temps », désormais renommé « C'est mon patrimoine ! ». Ce dispositif vise à faire découvrir toute la diversité du patrimoine français (architecture, archives, musées, monuments, paysages...) aux populations qui en sont les plus éloignées. En tout premier lieu, les enfants et adolescents, de 6 à 18 ans. Le dispositif, qui soutient des actions favorisant la mixité sociale, concerne particulièrement la jeunesse des quartiers de la politique de la ville : l'objectif est de 60 % de jeunes issus des quartiers prioritaires, invités à découvrir et à s'approprier le patrimoine qui les environne.

>> **Date de clôture de l'appel à projets : 13 février 2017**

>> Pour en savoir plus : <http://cestmonpatrimoine.fr>

>> Pour télécharger l'appel à projets : [cest_mon_patrimoine_2017-appel-a-projet.pdf](#)

>> Contact : cestmonpatrimoine@culture.gouv.fr

Concours « Prix et Trophée de l'Initiative en économie sociale » – Fondation Crédit coopératif

Le concours a pour objet de distinguer des initiatives ou actions exemplaires,

novatrices au plan économique, technologique, social ou culturel, mises en œuvre depuis au moins un an.

>> Date de clôture de l'appel à projets : 13 février 2017

>> Pour en savoir plus : <http://www.credit-cooperatif.coop/fondation/actualites/detail-des-actualites/?uidactu=401>

Appel à projets « Permettre une fin de vie plus douce des personnes âgées à travers l'accès aux "petits bonheurs du quotidien" et aux soins de relaxation » – Fondation d'entreprise ADREA

Cet appel à projets s'adresse aux établissements ou aux organisations qui œuvrent auprès de personnes âgées en fin de vie et des personnes qui les entourent : soignants, proches, aidants. Une enveloppe d'un montant total de 100 000€ sera répartie entre 1 à 3 projets maximum.>> **Date limite de dépôt des dossiers : 22 février 2017**

>> Pour télécharger l'appel à projets : cliquez [ICI](#)

>> Pour en savoir plus : <https://www.adrea.fr/la-mutuelle-adrea/fondation/presenter-un-projet/>

>> CONTACT : Claire LALOT, claire.lalot@adreamutuelle.fr ou 01 70 08 87 06

Appels à projets – Organisation internationale de la Francophonie

L'Organisation internationale de la Francophonie lance trois appels à projets pour l'année 2017 :

- « Lancez votre projet "Finance Ensemble" » (**jusqu'au 26 février 2017**)
- « Avis de concours au master en développement de l'Université Senghor » (**jusqu'au 28 février 2017**)
- « Prix des 5 continents 2017 » (**jusqu'au 15 avril 2017**)

>> Pour en savoir plus : <http://www.francophonie.org/-Appels-a-projets-candidatures-.html>

Appel à projets « Déficience visuelle, déficience auditive » – Fondation Harmonie Solidarités

La Fondation Harmonie Solidarités soutient des initiatives portées par des associations à destination des personnes souffrant d'une déficience auditive ou visuelle. Ces déficiences, susceptibles de retentir à la fois sur l'éducation et la scolarité, la vie professionnelle mais aussi sur la vie sociale, ont des conséquences multiples : repli sur soi, perte de confiance, dépression, chutes, accélération du vieillissement...

>> Date limite de dépôt des dossiers : 28 février 2017

>> DÉFICIENCE VISUELLE

– [Cahier des charges déficience visuelle 2017](#)

– [Dossier de candidature déficience visuelle 2017](#)

>> DÉFICIENCE AUDITIVE

– [Cahier des charges déficience auditive 2017](#)

– [Dossier de candidature déficience auditive 2017](#)

Appel à projets « Sport et santé en milieu rural » – Fondation de France

Cet appel à projets a pour objectif de soutenir des projets permettant la pratique régulière d'une activité physique et sportive en milieu rural, dans un objectif de prévention ou d'amélioration de la santé, notamment auprès des jeunes femmes, des personnes âgées, handicapées ou malades. Il s'adresse aux associations et fédérations sportives, aux structures médico-sociales, aux associations d'usagers, aux groupes de jeunes ainsi qu'aux collectivités locales.

>> Date de clôture de l'appel à projets : 1er mars 2017


>> Pour en savoir plus : <http://www.fondationdefrance.org/article/encourager-la-pratique-du-sport-en-milieu-rural>

Appel à projets "Economie circulaire" – ADEME et Région Grand Est

La Région Grand Est et l'ADEME ont proposé une stratégie régionale afin de développer une économie circulaire sur le territoire de la région Grand Est. Dans ce

cadre, un appel à projets a été lancé à destination des entreprises, collectivités et associations souhaitant s'engager dans une démarche d'optimisation des ressources.

>> Dates de clôture de l'appel à projets : 10 mars 2017, 9 juin 2017 et 6 octobre 2017

>> Pour télécharger l'appel à projets : 

Appel à projets « Les orphelins et leur famille, les professionnels et le grand public » – Fondation d'entreprise OCIRP

La Fondation OCIRP soutient des projets variés développés par des structures à but non lucratif et dédiés aux orphelins pour soulager leur souffrance et les aider à construire leur avenir. Ces projets peuvent intervenir de la manière suivante : aider directement l'enfant orphelin et sa famille, former les professionnels de l'enfance et de l'éducation, sensibiliser le public, approfondir les connaissances sur l'orphelinage par le biais de la recherche.

Les dossiers sont examinés tout au long de l'année (instructions deux fois par an).

>> Prochaine date de clôture de l'appel à projets : 10 mars 2017

>> Pour en savoir plus : <http://appelaprojets.fondation-ocirp.fr/fr/>

Appel à projets « Entreprendre pour une conduite solidaire et responsable » – Fondation Norauto

La Fondation Norauto s'est fixé pour mission d'entreprendre pour une conduite solidaire et responsable. Elle soutient financièrement des projets associatifs en lien avec la mobilité et situés à proximité des centres Norauto. Trois grands axes sont privilégiés : la mobilité (mobilité des personnes fragilisées et mobilité inclusive), la sécurité routière et la protection de l'environnement.

>> Date limite de dépôt des dossiers : 13 mars 2017

>> Pour en savoir plus : <http://www.fondation.norauto.fr/>

Appel à projets « Les défis d'UMANENS » – UMANENS

Cet appel à projets est destiné aux structures des branches pour lesquelles Umanens est recommandée ou référencée. Il s'adresse aux associations relevant de la convention collective du sport (3 thématiques : « Sport & Santé/Prévention », « Sport & Intégration » et « Sport & Communication ») et à celles relevant de la convention collective de l'animation (3 thématiques : « Animation & Isolement », « Animation & Pédagogie » et « Animation & Solidarité »).

>> Date de clôture de l'appel à projets : 14 mars 2017 à 18h

>> Pour en savoir plus : <https://www.umanens.fr/a-propos/les-defis-umanens>

>> Pour télécharger les documents :

- [Dossier de candidature](#)

- [Projets Sport](#)

- [Flyer](#)

- [Règlement](#)

- [Projets Animation](#)

Appel à projets – CARSAT Alsace – Moselle

Dans le cadre de son action sanitaire et sociale, la Carsat Alsace-Moselle lance un appel à projets en 2017 pour la réalisation d'actions sur les deux thèmes suivants : « favoriser l'accès aux droits et aux soins des personnes malades en situation de fragilité » et « accompagner les assurés atteints de pathologies lourdes ou de handicap ». Cette aide est attribuée sous forme de subvention de fonctionnement sur les fonds de l'assurance maladie pour la mise en œuvre d'actions dont les objectifs sont ciblés et évaluables.

>> Date limite de dépôt des dossiers : 15 mars 2017

>> Pour en savoir plus et télécharger le dossier de candidature : <http://www.carsat-alsacemoselle.fr/projets-sante-0>

Appel à projets « Humanisation des soins » – Fondation de France

L'hyper-médicalisation, associée au manque de moyens et à la multiplication des recommandations et des protocoles, contribue à une déshumanisation des soins qui peut avoir des conséquences sur le processus thérapeutique des personnes

malades. La Fondation de France souhaite soutenir les soignants qui s'interrogent de manière pluridisciplinaire sur l'accueil des patients, sur le sens de leur pratique, et qui veulent améliorer celle-ci et développer avec les patients une relation de confiance, en prenant en compte la particularité de chacun. Elle veut également soutenir les proches afin qu'ils soient accueillis le mieux possible et qu'ils puissent être intégrés dans l'acte de soins.

>> Date de clôture de l'appel à projets : 15 mars 2017

>> Pour en savoir plus : <http://www.fondationdefrance.org/article/humanisation-des-soins>

Appels à projets « Douleur » – Fondation APICI

L'appel à projets « Douleurs » intervient sur les 4 thématiques suivantes : recherche, formation, information et pratiques innovantes.

>> Dates de clôture de l'appel à projets : 15 mars, 15 juin, 15 octobre 2017 (4 sessions par an)

>> Pour en savoir plus : http://fondation-apicil.org/categorie.php?categorie_id=12&sscategorie_id=40&article_id=35

Concours « S'engager pour les quartiers » – Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) et Fondation Agir Contre l'Exclusion (FACE)

Ce concours récompense chaque année des projets développés dans des quartiers qui ont fait, ou vont faire, l'objet d'un renouvellement urbain. Ces projets montrent concrètement en quoi la rénovation urbaine génère de l'innovation sociale, du développement économique et de la cohésion sociale dans les quartiers. Ils valorisent notamment la diversité des fonctions et des types d'habitat, l'ouverture sur le reste de la ville, la qualité des espaces publics, la possibilité pour leurs habitants d'être des citoyens à part entière. Ce concours est destiné aux porteurs d'un projet d'innovation économique, sociale et/ou environnementale dans l'un des quartiers bénéficiant d'un programme de l'ANRU.

>> Date de clôture de l'appel à projets : 16 mars 2017

>> Pour en savoir plus : <http://www.fondationface.org/>

>> Contact : concours2017@fondationface.org

Appel à projets « Aidons les collégiens à réussir ! » – Fondation de France et Fondation JM Bruneau

Le collège constitue une étape stratégique où tous les jeunes sont censés acquérir des connaissances, des compétences et une culture qu'ils auront en commun. Mais c'est aussi une étape où la difficulté scolaire peut s'aggraver et les écarts entre les élèves se creuser. L'appel à projets de la Fondation de France a pour but d'accompagner les collégiens dans cette étape essentielle à leur construction en consolidant leur parcours et en aidant les jeunes déscolarisés à se remobiliser.

>> Date de clôture de l'appel à projets : 17 mars 2017

>> Pour en savoir plus : <http://www.fondationdefrance.org/article/aidons-les-collegiens-reussir>

Appel à projets « Composer les savoirs pour mieux comprendre les enjeux du monde contemporain » – Fondation Daniel et Nina Carasso

Ce nouvel appel à projets de la Fondation Daniel et Nina Carasso a pour objectif d'encourager les initiatives de collaboration transdisciplinaire entre spécialistes en sciences et artistes travaillant dans différents domaines de la création. Il vise également à renforcer l'enseignement et la recherche artistiques dans les autres formations de l'enseignement supérieur.

>> Date de clôture de l'appel à projets : 19 mars 2017

>> Pour télécharger l'appel à projets, [cliquez ICI](#)

>> Pour déposer un projet : <http://projets.fondationcarasso.org/fr/>

>> Contact : art_citoyen@fondationcarasso.org

Appel à projets « "Résonances " Ecoles de musique, écoles de citoyenneté » – Fondation Daniel et Nina Carasso

Ce nouvel appel à projets de la Fondation Daniel et Nina Carasso a pour objectif de faire des écoles de musique et des conservatoires des moteurs de citoyenneté. Il vise à soutenir des pédagogies et programmes innovants, ainsi que des actions qui

favorisent leur inscription dans les territoires.

>> Date de clôture de l'appel à projets : 19 mars 2017

>> Pour télécharger l'appel à projets :



>> Pour déposer un projet : <http://projets.fondationcarasso.org/fr/>

>> Contact : art_citoyen@fondationcarasso.org

Appel à projets "Soutien aux projets de solidarité internationale" - Ville et Eurométropole de Strasbourg

Cet appel à projets a pour objectif de soutenir des initiatives de solidarité internationale portées par les acteurs associatifs strasbourgeois. Les deux thématiques prioritaires cette année sont la sécurité alimentaire et l'éducation des enfants, notamment des jeunes filles.

>> Dates de clôture de l'appel à projets : 20 mars 2017

>> Pour télécharger le dossier de demande de subvention :



>> Contact : carine.huck@strasbourg.eu

Dotations aux micro-projets – Agence des Micro-Projets

L'Agence des Micro-Projets co-finance des micro-projets de solidarité internationale visant à améliorer les conditions de vie des populations vulnérables à hauteur de 600 000 € par an.

>> Dates de clôture de l'appel à projets : 31 mars 2017 (session de printemps) et 30 septembre 2017 (session d'automne)

>> Pour en savoir plus, consulter les documents suivants :

- [Présentation des financements](#)

- [Planning des sessions](#)

- [Approche micro-projets](#)

- [Règlement](#)

- [Formations](#)

>> Pour soumettre un projet, connectez-vous à votre "[Espace association](#)".

Appel à projets « Good Practice City » – Urbact

Lancé en décembre dernier, ce nouvel appel à projets du programme Urbact vise à valoriser les bonnes pratiques locales. Il se concentre sur l'identification des pratiques durables et accessibles que les villes peuvent facilement adapter à leur contexte local. Pauvreté, exclusion sociale, environnement..., les villes européennes (Union européenne, Norvège et Suisse) sont appelées à partager « leurs solutions qui fonctionnent ».

>> Date de clôture de l'appel à projets : 31 mars 2017

>> Pour en savoir plus : <http://urbact.eu/un-appel-%C3%A0-projets-bonnes-pratiques-diff%C3%A9rent>

Appel à projets « Economie circulaire » – Fondation Daniel et Nina Carasso

L'objectif de cet appel à projets est d'améliorer l'efficacité du système alimentaire par la création ou l'intensification de boucles positives et innovantes d'utilisation de la matière et de l'énergie. En effet, outre son impact environnemental immédiat, l'économie circulaire et la génération de valeur qu'elle induit peuvent contribuer à rentabiliser des filières et procédés vertueux, participant de l'alimentation durable, et qui autrement ne seraient pas économiquement viables. La Fondation s'intéresse à toutes les dimensions de l'économie circulaire dans la mesure où le projet s'inscrit dans l'alimentation durable ; les thèmes suivants sont particulièrement recherchés : éco-conception de produits alimentaires ou d'emballages, chimie verte, optimisation logistique.

>> Date de clôture de l'appel à projets : 31 mars 2017

>> Pour télécharger l'appel à projets :



>> Pour déposer un projet : <http://projets.fondationcarasso.org/fr/>

>> Contact : ad_france@fondationcarasso.org

Appel à projets « Systèmes alimentaires innovants et changement climatique » – Fondation Daniel et Nina Carasso

La Fondation Daniel et Nina Carasso souhaite accompagner des projets innovants,

permettant de susciter l'évolution de systèmes alimentaires dans leur ensemble, vers des formes plus durables, moins émettrices en GES et plus résilientes aux changements climatiques. Cet appel à projets vise la proposition de nouveaux systèmes alimentaires ou l'amélioration de systèmes alimentaires existants en s'appuyant sur une compréhension pluridisciplinaire des enjeux (environnementaux, économiques, sociales et nutritionnels), et une vision inclusive de la production à la consommation. Les caractéristiques des systèmes alimentaires ciblés doivent inclure explicitement une réduction des émissions de GES et/ou une augmentation de la résilience au changement climatique.

>> Date de clôture de l'appel à projets : 31 mars 2017

>> Pour télécharger l'appel à projets :



>> Pour déposer un projet : <http://projets.fondationcarasso.org/fr/>

>> Contact : ad_france@fondationcarasso.org

Appel à projets en faveur de l'enfance – Fondation d'entreprise Air France

La Fondation d'entreprise Air France soutient des projets associatifs qui s'inscrivent dans la durée et correspondant à son champ d'activité : l'éducation et la formation pour les enfants et jeunes malades, handicapés ou en grande difficulté.

>> Date de clôture de l'appel à projets : 31 mars 2017

>> Pour en savoir plus : <http://corporate.airfrance.com/fr/fondation/vous-etes-une-association/presentez-votre-projet/>

Appel à projets - Fonds MAIF pour l'éducation

Créé en 2009, le Fonds MAIF pour l'Éducation propose chaque année un appel à projets dont l'objectif est d'encourager, de faire émerger et de récompenser des actions innovantes et originales favorisant le partage de la connaissance. Ces actions, d'intérêt général à vocation éducative, concernent prioritairement un public défavorisé du fait par exemple d'un handicap ou d'une situation sociale difficile.

>> Date de clôture de l'appel à projets : 31 mars 2017

>> Pour en savoir plus : www.fondsmaifpourleducation.fr

Appel à projets en faveur de l'enfance – Fondation d'entreprise Bel

La Fondation d'entreprise Bel a le souhait de soutenir des projets émanant d'associations basées à travers le monde. Elle a pour vocation de soutenir des initiatives en faveur des enfants et des adolescents, en se concentrant plus particulièrement sur les questions liées à l'alimentation.

>> Date de clôture de l'appel à projets : 10 avril 2017

>> Pour en savoir plus : <http://www.fondation-bel.org/fr/proposer.html>

Appel à projets « Douleur de l'enfant » – Fondation APICIL

La Fondation APICIL souhaite faire émerger des projets originaux et ambitieux pour faire progresser les connaissances et la prise en charge des douleurs de l'enfant, de la naissance à l'adolescence (douleurs physiques, psychiques, aiguës, chroniques).

>> Date de clôture de l'appel à projets : 15 avril 2017

>> Pour en savoir plus : <http://fondation-apicil.org/projet-douleur-enfant.php>

Appel à projets « Emploi et activité : des solutions solidaires pour une société numérique intégrante » – Fondation de France

Le monde du travail est aujourd'hui confronté à de profondes mutations qui induisent des vulnérabilités inédites, alors que la digitalisation de la société peut favoriser l'isolement. C'est pourquoi la Fondation de France souhaite soutenir des démarches innovantes et des projets intégrateurs qui lèvent des obstacles inhérents à ce champ d'action et créent de la solidarité. Deux axes d'intervention sont pris en compte : « Sécurisation des parcours par la coopération et la mutualisation » et « Compétences numériques et travail ».

>> Date de clôture de l'appel à projets : 31 mai 2017

>> Pour télécharger l'appel à projets :

<http://www.fondationdefrance.org/sites/default/files/atoms/files/2017-aap-emploi.pdf>

Appel à projets « Apprendre pour grandir » – Fondation SNCF

L'appel à projets historique « Entre les lignes » élargit son périmètre à l'éducation et

devient « Apprendre pour grandir ». Il est désormais ouvert de façon permanente.

>> Dates de clôture de l'appel à projets : 31 mai 2017 (session de juin) et 31 octobre 2017 (session de novembre)

>> Pour en savoir plus : <http://projet.fondation-sncf.org/fr/>

Programme « Ville Vie Vacances » – Commissariat Général à l'Égalité des Territoires

Ce programme s'adresse en priorité aux jeunes des quartiers de la politique de la ville de 11 à 18 ans. Il a pour objectif de leur donner accès aux vacances et aux loisirs. Aussi, il s'appuie sur des actions qui s'inscrivent dans les contrats de ville, dans une logique éducative, sportive et culturelle.

>> Date de clôture de l'appel à projets : 3 juillet 2017

>> Pour consulter la circulaire du CGET :



>> Les modalités et calendrier de dépôt des dossiers sont à consulter sur le site du Fonjep, rubrique associations

(http://fonjep.org/detail/page_detail_def.aspx?theme=2)

Appel à projets « Donner la parole au travail » – Fondation d'entreprise Syndex

La Fondation d'Entreprise Syndex veut contribuer à la réalisation de projets d'utilité sociale qui portent au plus grand nombre la connaissance du monde du travail, sensibilisent à l'amélioration des conditions de travail, participent dans les domaines économique, éducatif, culturel, à la promotion d'un environnement de travail digne, sûr et salubre, facteur d'intégration et de solidarité.

>> Date de clôture de l'appel à projets : 15 décembre 2017

>> Pour en savoir plus : <https://www.syndex.fr/Fondation-syndex/Fondation-d-entreprise-Syndex>

Appel à projets « "Coup de main" pour la Nature » – Fondation Nature et découvertes

La Fondation Nature et découvertes soutient des projets dans 3 champs d'action : la protection de la nature, l'éducation à la nature et la sensibilisation des publics.

Les dossiers sont examinés tout au long de l'année.

>> Date de clôture de l'appel à projets : 29 décembre 2017

>> Pour en savoir plus : <http://www.fondation-natureetdecouvertes.com/nos-criteres/deposer-un-dossier>

Appel à projets sur l'alimentation – Fondation Simply « Le goût du partage »

La Fondation d'entreprise Simply « Le goût du partage » soutient des projets de solidarité et d'insertion sociale en lien avec l'alimentation, dans les domaines suivants : la santé et l'alimentation, le lien social, l'accès à l'alimentation et l'accès à l'emploi. Avant de remplir un dossier de candidature, l'association doit prendre contact avec l'équipe de magasin Simply Market le plus proche pour que le projet soit parrainé par un « parrain Simply ».

La Fondation Simply Market soutient des projets intervenant dans le domaine de l'alimentation. Elle intervient plus particulièrement sur les thématiques suivantes : « santé et alimentation », « lien social », « accès à l'alimentation » et « accès à l'emploi ».

Les dossiers sont examinés tout au long de l'année.

>> Date de clôture de l'appel à projets : 30 décembre 2017

>> Pour en savoir plus : <http://www.fondationsimply.org/soumettreProjet.php>

Appel à projets « Égalité des chances, développement économique et lien social » – Fondation Batigère

La Fondation Batigère se fixe pour objectifs de favoriser l'égalité des chances, d'encourager le développement économique et d'accompagner toutes actions favorisant le lien social. Elle soutient les projets qui démontrent leur utilité dans ces domaines d'intervention et d'action.

Les dossiers sont examinés tout au long de l'année.

>> Date de clôture de l'appel à projets : 30 décembre 2017

>> Pour en savoir plus : <http://www.fondation-batigere.fr/soumettre/association/>

Appel à projets « Agir pour l'insertion et l'éducation » – Fondation Financière de l'Echiquier

La Financière de l'Echiquier a décidé d'agir à travers sa fondation pour prévenir et guérir l'exclusion par l'Education et l'Insertion Professionnelle. Elle soutient les projets innovants ayant pour but l'insertion par l'activité économique ou l'éducation et la formation de personnes en difficulté.

Les dossiers sont examinés tout au long de l'année.

>> **Date de clôture de l'appel à projets : 30 décembre 2017**

>> Pour en savoir plus : <http://www.fondation-echiquier.fr/presenter-projet/>

Appel à projets – Fondation d'entreprise ENGIE

La Fondation finance des projets portés par des associations d'intérêt général qui correspondent à ses axes d'intervention : « insertion pour l'enfance et la jeunesse », « accès à l'énergie pour le développement durable » et « aide d'urgence ».

Les dossiers sont examinés tout au long de l'année.

>> **Date de clôture de l'appel à projets : 30 décembre 2017**

>> Pour en savoir plus : <http://www.projets.fondation-engie.com/fr/>

Appel à projets « Lutte contre l'exclusion liée à l'alimentation » – Fondation d'entreprise Carrefour

La Fondation d'entreprise Carrefour agit contre les inégalités liées directement ou indirectement à l'alimentation. Dans ce périmètre d'action, elle soutient des associations locales à but non lucratif œuvrant dans le domaine de l'alimentation. Elle apporte ainsi un soutien financier aux actions suivantes : agir contre les inégalités liées directement ou indirectement à l'alimentation, venir en aide aux personnes en situation de précarité à travers les dons et de collectes de produits de grande consommation, soutenir le développement des épiceries solidaires et appuyer en outre le développement des productions agricoles.

Les dossiers sont examinés tout au long de l'année.

>> **Date de clôture de l'appel à projets : 31 décembre 2017**

>> Pour en savoir plus : http://www.fondation-carrefour.org/fr/project_submission

Appel à projets « Aide à l'enfance » – Fondation Ronald McDonald

La Fondation Ronald McDonald soutient des projets d'aide à l'enfance, mis en œuvre par des associations locales. Toutes les actions soutenues visent à renforcer les liens entre les enfants et leurs parents dans de nombreux domaines : aide pédagogique, médiation familiale, loisirs et handicap...

Les demandes sont reçues et étudiées tout au long de l'année (une commission par trimestre).

>> **Date de clôture de l'appel à projets : 31 décembre 2017**

>> Pour en savoir plus : <http://www.fondation-ronald-mcdonald.fr/le-soutien-associatif>

Appel à projets – Fondation Caritas France

La Fondation Caritas France soutient des initiatives en faveur des populations et des territoires les plus marginalisés. Elle soutient également des expérimentations dans le champ social. Ses principaux domaines d'action sont : « hébergement et structures d'accueil », « emploi, insertion, économie sociale », « éducation et formation » et « recherche et sensibilisation ».

>> **Date de clôture de l'appel à projets : 31 décembre 2017**

Les dossiers sont examinés tout au long de l'année.

>> Pour en savoir plus :

<http://www.fondationcaritasfrance.org/financements/soumettez-votre-projet/>

Fonds de financement – Organisation internationale de la Francophonie

L'Organisation internationale de la Francophonie dispose de plusieurs fonds de financement ; pour consulter les dates butoirs et détails relatifs à chaque fonds, cliquez sur les liens suivants :

- [« Aide aux arts vivants, visuels et à l'artisanat d'art »](#)

- [« Appui à la presse francophone du Sud »](#)
- [« Fonds image de la Francophonie »](#)
- [« Fonds francophone pour l'innovation numérique »](#)
- [« Fonds francophone des droits de l'Homme "Martine ANSTETT" \(FFDH\) »](#)

Retrouvez encore plus d'appels à projets sur notre site internet :
http://www.mdas.org/index.php?g=appel_projets

[Retour au sommaire](#) ▲

Les petites annonces associatives

Emplois

Fédération des MJC d'Alsace

La **Fédération des MJC d'Alsace** est à la recherche de **4 personnes en service civique** pour mener des **missions de 10 mois** à Wangen :


- [Participation à la création de projets en matière de développement durable](#) ;
- [Valorisation du patrimoine culturel et historique](#) ;
- [Développement d'un programme d'insertion sociale en matière de réhabilitation d'un patrimoine bâti ancien](#) ;
- [Ambassadeur du jumelage Pautoru – Wangen](#).

>> **Date de prise de poste : 1er avril 2017**

>> Pour en savoir plus, cliquez [ICI](#)


Centre Socio-Culturel Lupovino

Le **Centre Socio-Culturel Lupovino** recherche une personne en charge de la **mise en oeuvre du projet familles et de l'accompagnement individuel de familles en difficulté**.

>> Pour télécharger la fiche de poste : 





ADIE – Ass. Pour le Droit à l'Initiative Economique

L'Association pour le Droit à l'Initiative Economique (ADIE) recherche un **Conseiller Micro Crédit (H/F)** en CDI.

>> Pour télécharger la fiche de poste : 

Humanis

Le **collectif Humanis** recrute en contrat à durée déterminée d'insertion de 24 heures hebdomadaires, pour une durée de 6 mois :

- un(e) **Assistant(e) pôle communication** : 
- un **Agent administratif - Animation Antenne du Haut Rhin** : 
- un **Agent administratif – Pôle Administration et Communication** : 
- un(e) **Assistant(e) de pôle – Pôle Animation de réseau** : 

[Retour au sommaire](#) ▲

Contact :
 accueil : 03 88 25 19 39

Directeur de la publication : Mathieu Cahn
 Responsable de la publication : Patrick Gerber

Désabonnement à la newsletter :

Lettre électronique envoyée par la Maison des associations de Strasbourg
 1a place des orphelins 67000 STRASBOURG